

La lettre

de l' **afer**

JUILLET 2001 • n° 58

BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

ÉDITORIAL

Gérard Athias n'a pas demandé le renouvellement de son poste de Président à l'Association. Pierre-Marie Guillon lui succède.

Gérard, merci !

Gérard Athias a donc pris le parti de tourner la page. Il ne s'est pas représenté à la Présidence de l'AFER, qu'il a créée il y a 25 ans et dont il a été l'âme durant ce quart de siècle ⁽¹⁾.

On glose beaucoup sur ce départ. Certains y voient la conséquence de ses démêlés judiciaires ; d'autres l'attribuent à l'âge ; certains parlent de lassitude. J'y vois, pour ma part, une autre raison, qui n'est autre que le succès remporté.

C'est une loi naturelle que toute entreprise performante a une durée de vie supérieure à celle de son fondateur. Par le fait même, ce dernier doit un jour quitter cette entreprise. C'est l'honneur du fondateur de choisir le moment et d'avoir fait en sorte que l'entreprise puisse continuer à prospérer sans lui. Fondamentalement, il ne se passe rien d'autre, aujourd'hui, à l'AFER.

Après le départ de Gérard Athias, et sur sa recommandation, le Conseil d'Administration a bien voulu me faire confiance et m'élire au poste de Président. Je l'en remercie ; j'en suis très fier ; et j'ai une première tâche à remplir, ce que je fais, ici-même, avec le plus grand bonheur.

Cette tâche est de dire au Président Athias – que le Conseil a aussitôt élu Président d'honneur, à l'unanimité, moins une voix, la sienne – ce qui doit être dit.

Et qui tient en trois constatations très simples et totalement incontestables.

- Grâce à vous, jamais, dans toute l'histoire de l'assurance vie, des assurés n'ont été mieux traités et n'ont réalisé des profits plus substantiels que les adhérents de l'AFER.
- Grâce à vous, un immense service a été rendu à des millions d'assurés, parce que votre action a radicalement modifié les conditions de la concurrence sur le marché français de l'assurance vie.

► Suite page 2

⁽¹⁾ Pour une parfaite intelligence de ce qui s'est passé, rappelons qu'en application de nos statuts, l'Assemblée Générale, qui a eu lieu le 15 mai dernier, a renouvelé le mandat de plusieurs de ses administrateurs, dont celui de Gérard Athias, Président fondateur. Comme chaque année, toujours en application des statuts, le premier Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée Générale doit élire son Président.

On juge un arbre à ses fruits

Il y aura bientôt 48 ans, j'ai découvert la petite jungle de l'assurance vie. Depuis, je ne l'ai jamais quittée, convaincu de son extrême importance dans la société contemporaine.

Presque immédiatement, j'ai eu le sentiment que le vaste domaine de l'épargne retraite s'y inscrivait naturellement. Tout l'effort d'après guerre portait sur la mise en place d'un système solidaire basé sur le principe de la répartition. L'assurance vie m'apparut, avec évidence, comme un complément indispensable, apportant une solution libre et individuelle.

Mais l'assurance de capitalisation de l'époque, avec ses vices, sa vétusté et ses méthodes de vente à l'arraché, ne pouvait prétendre assumer un tel rôle.

Après 23 ans de carrière, j'ai voulu, en Don Quichotte, me battre contre une puissante corporation bien installée, très organisée, majoritairement propriété de l'Etat.

Dans les années 70, la quarantaine dépassée, j'ai heureusement rencontré quelques personnes qui y ont cru et qui m'ont encouragé. Elles m'ont permis d'aller au-delà de la simple réflexion et de passer à l'action concrète : André Le Saux, avec ses analyses remarquables de polytechnicien atypique, et aussi... Pierre-Marie Guillon, alors journaliste de talent, à qui j'ai apporté ma contribution pour la rédaction d'un ouvrage sur l'assurance vie, qui fit scandale parce qu'il frappait juste.

Ne voulant pas changer de métier, j'ai voulu - poussé par un grain de folie - changer le métier.

Quand j'ai créé cette formule révolutionnaire que constitue l'AFER, les études officielles, comme le Rapport Baumgartner, ne citaient l'assurance vie que pour mémoire parmi les modes d'épargne des Français. Aujourd'hui, elle est devenue leur placement fétiche au-delà de mes propres espérances.

► Suite page 2



• Grâce à vous, un immense service a été rendu aux assureurs parce que leur a été ouverte une voie entièrement nouvelle qui s'est révélée être celle du progrès.

Notre législation, dans sa grande sagesse, prévoit des délais divers et variés pour que se prescrivent nos droits et nos fautes.

A ma connaissance, et c'est heureux, il n'existe aucune règle de prescription pour les actions utiles, généreuses et bénéfiques.

Je souhaite donc que la Justice et l'Opinion, pour aveugles qu'elles soient, n'oublient jamais ce qui doit être porté, définitivement, au crédit du Président Gérard Athias.

Et c'est au nom de tous les adhérents, de tous ses collaborateurs et du Conseil d'Administration de l'AFER que je lui dis bravo.

Et que j'ajoute encore un mot, chargé de sens parce que très simple, même s'il est trop souvent oublié en ce bas monde : Gérard, merci !

Le Conseil d'Administration prend aujourd'hui l'AFER en charge.

Un premier constat s'impose qu'il faut dire et redire à tous les adhérents, trop souvent inquiétés inutilement, quand ce n'est pas à dessein : vos avoirs sont absolument intacts, aussi bien gérés que possible et parfaitement à l'abri derrière les remparts d'un des groupes d'assurances les plus performants et les mieux gérés qui soient.

Pour le reste, soyez tranquille, votre Conseil d'Administration a aujourd'hui une seule consigne : au boulot !

Pierre-Marie Guillon

En contribuant à faire évoluer les mentalités, à renouveler le langage, à mettre en place un système de fonctionnement qui secrète la performance, en servant d'exemple de plus en plus imité, souvent avec bonheur, **l'AFER a rempli son contrat**, même si cela déplaît à quelques-uns.

Plus de 550 000 épargnants ont bien placé leur argent. Des emplois ont été créés dans un climat social en avance sur son temps. Nos correspondants sont devenus des entrepreneurs ayant acquis un patrimoine professionnel.

André Le Saux et moi-même avons pu démontrer aux assureurs qu'ils pouvaient œuvrer pour le bénéfice de tous, en pratiquant l'assurance honnêtement et loyalement.

Merci à Pierre-Marie Guillon d'avoir accepté de reprendre le flambeau dans des circonstances mouvementées. Il saura, avec le Conseil d'Administration, semer les graines nécessaires au développement des vingt-cinq années à venir.

Quant à moi, je ne peux m'empêcher de me retourner vers le quart de siècle pendant lequel j'ai fait corps avec l'AFER, pour sa réussite.

Mon sentiment est, certes, celui du devoir accompli mais aussi d'avoir eu la très rare chance de réaliser un rêve un peu fou.

Et, comme le dit la vieille sagesse : "On juge l'arbre à ses fruits".

Le reste n'est que dérisoire péricépétie.

Gérard Athias

Que leur reproche-t-on ?

Nos adhérents s'interrogent sur la mise en examen de nos deux fondateurs et sur les rapports d'experts.

Faisons le point : il existe une certitude ; il se pose une question ; la Justice est saisie d'un problème.

Une certitude : depuis la création de l'AFER, pas un centime n'a été prélevé, par qui que ce soit – assureur, fondateurs ou autres⁽¹⁾ – en plus des cotisations votées par les Assemblées Générales⁽²⁾ et des frais stipulés dans le contrat d'assurance AFER⁽³⁾. Par voie de conséquence, après prélèvement de ces seules cotisations et de ces seuls frais, l'intégralité de l'épargne des adhérents a été investie dans les fonds AFER et fructifie à leur profit. Cette épargne n'est pas et n'a jamais été à disposition de l'Association ; elle est gérée par l'assureur, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, c'est-à-dire de la puissance publique.

Une question : que deviennent cotisations et frais après leur prélèvement ? Réponse de principe : ils ont pour objet de rémunérer les intermédiaires et de faire tourner la machine, ce qui, dans son principe, est parfaitement normal et ce que personne ne conteste.

C'est en aval de ces prélèvements que la Justice enquête : selon les informations disponibles, elle constate qu'une fraction des cotisations et frais contractuels – fraction proportionnellement très faible mais très élevée en valeur absolue – a servi à rémunérer les fondateurs, d'abord sous forme de salaires, pour leur travail d'animation

au sein de l'administration du G.I.E. AFER⁽⁴⁾, ensuite sous forme de commissions pour leur activité de courtiers d'assurance ; elle constate que le cabinet de courtage fondé par les fondateurs et bénéficiaire de ces commissions a été revendu à l'assureur avec une forte plus-value ; elle se demande si ces rémunérations et plus-values étaient conformes ou contraires à la loi.

Le problème n'est pas simple car on se trouve aux frontières du droit civil, du droit particulier des associations, du droit des sociétés, du droit fiscal et du droit des assurances. Les experts se régalent.

Tant que la Justice n'a pas tranché – elle le fera par un non-lieu ou devant les tribunaux – il n'appartient à personne de se substituer à elle. Et personne n'est, juridiquement et moralement, en droit de faire fi de la présomption d'innocence⁽⁵⁾.

Aujourd'hui, rien de plus ne peut être dit aux adhérents parce qu'aucune information fiable, autres que celles qui précèdent, n'est disponible et parce que la Justice ne s'est pas prononcée.

Je rappelle qu'un audit complet est en cours. Peut-être nous en apprendra-t-il plus sur le fonctionnement de l'ensemble des organismes qui concourent à l'AFER. Les résultats de cet audit seront portés à la connaissance des adhérents. La transparence ne peut être partielle ; elle doit s'étendre à l'ensemble du système, ce qui sera.

Pierre-Marie Guillon, Président de l'AFER

(1) – Rappel : ce fait est confirmé pour tous les contrôleurs en charge du système et par un audit spécial diligenté par le Cabinet Salustro-Reydel à la demande du Conseil d'Administration AFER.

(2) – Soit une cotisation de 100 francs à l'entrée et de 10 francs par an et par adhérents – respectivement portées à 20 et 2 euros par l'Assemblée Générale 2001 – et, si nécessaire, dans l'avenir, une cotisation de 1 pour 10 000 par an de l'épargne gérée (voir, à ce propos, l'intervention de Pierre-Marie Guillon au cours de la dernière Assemblée.

(3) – Soit, actuellement, 3 % de l'épargne investie lors de l'investissement, 0,475 % par an de l'épargne gérée au titre des frais de gestion et 0,2 % à chaque arbitrage (passage de l'argent d'un fonds dans un autre). Ces prélèvements sont clairs et sans doute les plus bas du marché.

(4) – Le groupement d'intérêt économique qui gère le système, tant pour le compte de l'assureur que pour celui de l'Association. Plus de 100 personnes y travaillent et ne ménagent pas leur peine.

(5) – C'est ainsi que les personnes qui avaient déposé plainte contre nos fondateurs, et qui sont donc à l'origine de l'instruction en cours, viennent d'être condamnés en Justice pour les propos tenus sur leur site Internet.



Pierre-Marie Guillon est un "Sciences-Po et Droit". Il a commencé sa carrière dans la publicité. Il s'est ensuite dirigé vers le journalisme financier. Il a collaboré plusieurs années avec "La Vie Française", puis "Mieux-Vivre". Au cours de cette période, notamment par ses écrits sur l'assurance vie, il a donné une vive impulsion au "consommérisme financier".

Il fut, à l'époque, l'auteur du premier grand article sur le "Contrat Afer". Il a également produit plusieurs ouvrages dont, en 1976, une "Encyclopédie de la Gestion de Patrimoine".

Il a créé, en 1977, la société qui devait devenir Patrimoine Management & Technologies. Sous son impulsion, s'y est développée une réflexion approfondie sur la gestion patrimoniale, réflexion qui a mené à la création des concepts, aujourd'hui banalisés, que sont l'approche patrimoniale globale et la gestion patrimoniale globale ; il est également à l'origine du logiciel d'aide à la décision patrimoniale, d'une banque de données, de cursus éducatifs et de deux Mémentos du patrimoine sans doute les plus utilisés sur la place. Il a présidé cette société jusqu'à fin 1995, période à laquelle il a revendu sa participation.

Il a ensuite consacré une année à un ouvrage de réflexion intitulé "La Gestion de Patrimoine, méthodes et enjeux stratégiques", paru chez Economica. Cet ouvrage synthétise et résume l'ensemble des concepts et méthodes qu'il a contribué à créer, ainsi que sa vision de l'évolution du marché des particuliers pour la banque et l'assurance. Il y a quatre ans, Gérard Athias lui a demandé de devenir administrateur de l'AFER. Il en est devenu l'un de ses Vice-Présidents il y a deux ans.

Pierre-Marie Guillon a 65 ans ; il est marié, père de quatre enfants et grand-père de huit petits enfants ; il est adhérent de l'AFER depuis 1978 ; ses loisirs préférés sont la lecture, le jardinage, le dessin et la randonnée en montagne.

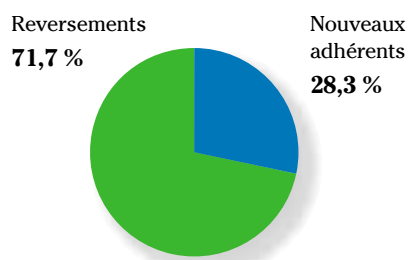
CHIFFRES CLÉS

au 30 juin 2001

6,419 milliards de francs

ont été enregistrés depuis le début de l'année, soit une progression de 10,38 % par rapport à 2000.

Cette épargne se ventile de la manière suivante :



18 036

nouveaux adhérents nous ont rejoint depuis le début de l'année, soit une progression de 10 % par rapport à la même période de 2000.

RENDEZ-VOUS

> Mercredi 12 septembre

Réunion Départementale à **Saint-Dizier**
Salle Louis Aragon, avenue Pasteur

> Mercredi 19 septembre

Assemblée Régionale à **Toulouse**
Centre de Congrès Pierre Baudis
11, esplanade Compans-Caffarelli

> Jeudi 20 septembre

Réunion Départementale à **Deauville**
Centre International de Deauville
1, avenue Lucien Barrière

> Mardi 25 septembre

Réunion Départementale à **Nancy**
Palais des Congrès
Rue Grand Rabbin Haguenauer

> Mercredi 26 septembre

Réunion Départementale à **Epinal**
Parc des Expositions
2195, avenue Saint-Dié

> Mardi 2 octobre

Réunion Départementale à **Montauban**

> Mardi 9 octobre

Assemblée Régionale à **Marseille**
Centre des Congrès du Parc Chanot
Rond-point du Prado

> Jeudi 11 octobre

Réunion Départementale à **La Rochelle**
Espace Congrès Océanide
Quai Louis Prunier

> Jeudi 18 octobre

Réunion Départementale à **Auxerre**
AUXERREXPO - Rue des Plaines de l'Yonne

> Mardi 23 octobre

Assemblée Régionale à **Strasbourg**
Hôtel Hilton Strasbourg
Avenue Herrenscheidt

> Jeudi 25 octobre

Réunion Départementale à **Change (53)**
Salle Les Ondines - 6, Place d'Elva

> Mercredi 7 novembre

Réunion Départementale à **Poitiers**
NOVOTEL Poitiers Futuroscope

> Mardi 13 novembre

Assemblée Régionale à **Rouen**
La Halle aux Toiles
Place de la Basse Vieille Tour

> Jeudi 15 novembre

Réunion Départementale à **Cahors**
Espace Congrès Clément Marot
Place Bessières

> Mardi 20 novembre

Assemblée Régionale à **Lille**
Lille Grand Palais
1, boulevard des Cités Unies

> Jeudi 29 novembre

Réunion Départementale à **Carcassonne**

> Jeudi 6 décembre

Assemblée Régionale à **Rennes**
Le Triangle Culture et Congrès
Boulevard de Yougoslavie

> Mardi 11 décembre

Assemblée Régionale à **Cannes**
Palais des Festivals - La Croisette

INSTANCES

Bureau

Comme chaque année, en application des statuts, le premier Conseil d'Administration qui suit l'Assemblée Générale a désigné son bureau.

Voici sa composition :

- Président : Pierre Marie Guillon
- Vice-Président : Michel Freyche
- Trésorier :
Georges Gallais Hamonno
- Secrétaire Général :
Bruno de La Villarmois
- Trésorier adjoint : Michel Bailly
- Secrétaire Général adjoint :
Jean-Michel Gauthier

3 nouveaux administrateurs

Michel Bailly, Alain Robert, Charles Gazzano (cf. Lettre N° 57) ont été élus administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2001.

Lorsqu'un décès survient, les proches, en général le conjoint survivant ou les enfants, doivent accomplir, dans un contexte pénible et douloureux, de nombreuses formalités administratives qui ressemblent souvent à un véritable parcours du combattant.

Titulaire d'une ou plusieurs adhésions à l'AFER, vous avez désigné, à ce titre, des bénéficiaires en cas de décès. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux principales questions d'ordre pratique, que nous posent régulièrement de nombreux adhérents.

L'annonce du décès doit être faite au siège du G.I.E. AFER dans les plus brefs délais.

Comme pour la déclaration de succession faite à la Recette des Impôts, celle faite au G.I.E. doit l'être dans les 6 mois suivant le décès. Le G.I.E. répondra sous 10 jours aux bénéficiaires pour leur préciser les formalités à accomplir et les différentes possibilités offertes. **Dans le cadre d'un contrat multisupport**, dès la connaissance du décès de l'adhérent, le G.I.E. procède à la vente des unités de comptes et au transfert de la valeur correspondante dans le Fonds Garanti en Francs, à la date de valeur du premier jour de la quinzaine suivante.

Les capitaux versés aux bénéficiaires entrent-ils dans la succession ?

Non, mais ils peuvent dans certains cas être assujettis aux droits de mutation⁽¹⁾. Selon la fiscalité applicable, le G.I.E. AFER adressera aux bénéficiaires :

- **une attestation fiscale** qu'ils devront soumettre au visa de la Recette Principale des Impôts du lieu de résidence du défunt,
- ou bien **une attestation sur l'honneur**, par laquelle ils certifieront s'il existe d'autres contrats d'assurance vie souscrits par le défunt à leur profit et sur lesquels ont été effectués des versements après le 13 octobre 1998. Le cas échéant, ils indiqueront le montant des abattements déjà appliqués par d'autres organismes.

► (1) Vous pouvez vous procurer la fiche pratique sur la fiscalité en cas de décès auprès de votre conseiller habituel, à l'aide du serveur vocal (01 49 70 04 04), ou en téléphonant au G.I.E. au 01 40 82 24 24.

Quelles sont les principales pièces à fournir pour le versement des sommes dues ?

- une copie de l'acte de décès de l'adhérent ;
- l'original du Certificat d'Admission ;
- une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport du bénéficiaire, et de son Livret de Famille, accompagnée d'un certificat sur l'honneur (fourni par nos services), dans lequel il confirme sa situation de famille et atteste de l'exactitude de ces informations ;
- les instructions manuscrites et signées par le bénéficiaire pour le versement des capitaux décès, demandant soit le réinvestissement de tout ou partie de l'épargne sur un compte AFER, soit le remboursement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour chaque bénéficiaire) ;
- si les bénéficiaires sont insuffisamment déterminés ("enfants" ou "héritiers") et que les sommes sont supérieures à 35 000 francs, un acte de notoriété ou d'héritéité délivré par un notaire.

Le règlement définitif intervient dans les 10 jours suivant la réception de l'intégralité des pièces demandées à l'ensemble des bénéficiaires et aux services fiscaux.

Un bénéficiaire peut-il réinvestir ces capitaux décès à l'AFER ?

Oui, le bénéficiaire a le choix entre :

- obtenir le remboursement de tout ou partie des capitaux décès,
- ou réinvestir tout ou partie de ce capital en l'affectant sur sa propre adhésion, s'il est déjà titulaire d'un compte AFER, ou en l'utilisant pour l'ouverture d'une adhésion. Dans un cas comme dans l'autre, **les capitaux seront transférés sans frais d'entrée**. Le nouvel adhérent aura seulement à acquitter le droit d'entrée à l'Association (100 francs, 20 euros à compter du 01/01/2002), qui sera automatiquement prélevé sur les capitaux affectés à son compte. Ainsi, chaque année, près de 50 % des capitaux décès versés sont réinvestis par les bénéficiaires à l'AFER.

Question sur l'Euro

J'ai un chéquier en euros. Puis-je d'ores et déjà vous adresser des versements libellés en euros ?

Bien sur. Toutefois, si vous joignez à votre règlement un bon de versement, prenez la précaution de remplacer la mention "francs" portée sur le bon, par la mention "euros".

Attention, n'apportez aucune modification sur le chèque lui-même ; il convient notamment de ne pas changer la devise du chèque. Nous serions contraints de vous le retourner sans pouvoir l'enregistrer.

CONTACTS

- > **GIE AFER SIÈGE :**
74, rue Saint-Lazare
75441 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 82 24 24
Fax : 01 42 85 09 18
- > **SERVEUR VOCAL :**
01 49 70 04 04
- > **www.afer.asso.fr**

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

AFER
74, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Lettre numéro 58
Directeur de la Publication :
Pierre-Marie Guillon

Dépôt légal à la parution
ISSN 02 40 88 56

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 mai 2001



GÉRARD ATHIAS,
PRÉSIDENT DE L'AFER

SOMMAIRE

Page 1

> Gérard Athias,
Président de l'AFER

Page 3

> Michel Freyche,
Fonction

Page 4

> Bernard Pottier,
Président du Directoire
de CGU France

Page 5

> Hani Gresh,
Président du G.I.E. AFER

Page 7

> Marcel Nicolai,
Président de Victoire
Asset Management

Page 8

> Pierre-Marie Guillon,
Vice-Président de l'AFER

Page 9

> Résolutions

Page 10

> L'AFER a 25 ans : un quart de siècle
consacré à la défense de l'épargne
retraite

L'AFER fête ses 25 ans ! Un tel événement donne évidemment une très forte signification à notre Assemblée Générale.

En un quart de siècle, le monde a extraordinairement changé. Notre mode de vie, nos conceptions, nos réactions ont été bouleversées. La France de 1976 était dans tous les domaines, très différente de l'Europe de 2001. L'assurance fonctionnait comme au 19^e siècle, c'était un secteur étatisé et réglementé. Les grandes sociétés d'assurance étaient la propriété de l'Etat, avec à leur tête de hauts fonctionnaires détachés du ministère des Finances. Le marché de l'assurance vie française était marginal dans l'économie et dans la finance française et représentait, pour l'ensemble des intervenants, moins de 60 milliards de francs de fonds gérés.

A partir de quelques idées réformatrices et de bon sens, que j'ai couchées sur le papier au début des années 70, nous avons tenté de faire bouger les choses. Vingt-cinq ans plus tard nous représentons une communauté de plus de 550 000 adhérents et gérons plus de 165 milliards

de francs, soit plus de deux fois le marché de l'assurance vie française en 1976. Les idées de départ étaient donc bonnes.

Puisque j'ai la chance d'être le Président de l'AFER depuis les premières adhésions, je voudrais, sans trop de nostalgie, vous dire le sentiment que m'inspire ce quart de siècle. La fierté tout d'abord d'avoir été utile à des milliers d'épargnants et la reconnaissance à l'égard de tous ceux qui nous ont suivis, qui ont fait confiance aux idées que nous défendions et sans qui l'AFER ne serait pas l'institution exemplaire qu'elle est devenue. Mais l'impression première est celle d'un quart de siècle de difficultés à résoudre et de combats à mener. Combat pour obtenir l'autorisation de débiter sur les bases que nous défendions. Combat pour ne pas être étouffés par les organismes étatiques que nous irritions. Combat pour nous développer, avec des frais contractuels beaucoup plus faibles que ceux pratiqués par les assureurs vie. Combat pour faire supprimer une taxe de

Question

Alain Weiller – *Comment le Conseil d'Administration a-t-il réagi à la mise en examen de Gérard Athias ?*

Pierre-Marie Guillon – Le Conseil a estimé avoir d'excellentes raisons de ne rien changer à la situation actuelle.

- La première raison s'appelle tout simplement la présomption d'innocence. Une mise en examen n'est qu'un examen d'une situation. Il ne nous appartenait évidemment pas de préjuger de ce dont la justice se saisira peut-être. Et encore moins, d'en préjuger de manière défavorable.

- La deuxième raison, je l'avais exposée l'année dernière. Nous avons pris la précaution de demander au premier cabinet d'expertise comptable français, le Cabinet Salustro, de faire un audit pour nous assurer qu'aucune somme n'avait été prélevée sur les cotisations des membres, en dehors de celles prévues par le contrat. Certes, j'ai tenu à déplorer l'absence de transparence de l'opération. Mais sur le fond, nous estimons que le contrat liant l'AFER avec ses dirigeants a été intégralement respecté.

- La troisième raison est simple, l'Association marche bien, avec un Président qui gère avec efficacité.

entièrement à l'AFER : la Société d'Épargne Viagère. Nous avons pu, lors du désengagement total de Suez, en 1997, prendre, avec André Le Saux, une part importante du capital social de cette société pour permettre à l'Association d'ouvrir un regard et une fenêtre sur le fonctionnement capitaliste de cette société-clé dans notre fonctionnement.

L'an dernier, nous avons proposé à l'Assemblée Générale que cette société puisse être étroitement surveillée et auditée par les représentants de l'Association. Nos partenaires ont accepté une très forte représentation de l'AFER au Conseil de Surveillance de la Société d'Épargne Viagère. Ils ont également accepté que ce soit le Conseil de l'Association qui désigne le Président du Conseil de Surveillance.

Prendre toutes les assurances possibles c'est aussi se donner potentiellement les moyens financiers de résister à une tentative qui pourrait écorner ou affaiblir notre indépendance et notre action. C'est enfin préparer l'avenir en revenant à notre ambition d'origine. L'AFER doit sans dogmatisme devenir vraiment le modèle de fonds de pension par épargne retraite à la Française. Il faut faire comprendre cela aux pouvoirs publics. Et pour cela, il faut défendre une certaine éthique en s'appuyant, de manière réaliste, sur un droit, un fonctionnement du monde économique, une fiscalité opportune et appropriée. Si j'ai encore une dernière ambition, un dernier combat à mener, c'est celui-là. Et j'espère que mon successeur, mes successeurs, auront les moyens et les possibilités de le mener à bien.

Merci à tous, merci à tous ceux qui ont permis, pendant les vingt-cinq années que nous venons de vivre, de faire de l'AFER ce qu'elle est devenue. Merci aux cadres et au personnel. Merci aussi, particulièrement, à tous nos délégués, à tous nos correspondants qui, dans toute la France et même au-delà, ont permis de nous faire connaître, de nous développer dans des conditions souvent difficiles et courageuses.



Le gâteau des 25 ans de l'AFER.

5,15 % sur les cotisations d'assurance vie. Combat pour les versements libres. Combat pour le maintien d'un statut fiscal de l'assurance vie. Combat pour démontrer son rôle de solution d'épargne retraite individuelle et volontaire. Combat pour la stabilité juridique des contrats. Combat sur tous les fronts et ces combats se poursuivent. Heureusement, le succès a presque toujours été au rendez-vous ou, du moins, l'essentiel a toujours été préservé.

Mais parlons de l'avenir. Il nous faut songer au vingt-cinq prochaines années.

Notre formule a été largement légitimée par son succès, son efficacité et même par l'émulation qu'elle a suscitée. Elle a une vocation européenne et c'est dans cette perspective, qu'au-delà des réformes découlant de l'arrivée de l'Euro, nous vous proposons une évolution fondamentale grâce à la fusion de l'AFER et d'AFER Europe. Cet objectif européen devrait être atteint d'autant mieux que notre partenariat avec nos actionnaires britanniques se révèle particulièrement bon.

Face à l'avenir, il faut néanmoins prendre toutes les assurances possibles.

Vous vous souvenez qu'en 1990, à la suite de l'arrivée imprévue de l'U.A.P. dans le capital de Victoire, nous avons exigé la création d'une société d'assurance dédiée



MICHEL FREYCHE,
VICE-PRÉSIDENT

Contribution de l'assureur et audit

La sécurité des fonds investis est légitimement, avec de bons rendements, un impératif absolu pour notre Association.

Le **renforcement du contrôle des adhérents** sur la gestion des fonds AFER par les sociétés de co-assurances doit revêtir deux formes : l'une institutionnelle, par la représentation directe de l'Association au Conseil de Surveillance de la S.E.V. et le choix qui lui est laissé de proposer à ce Conseil le Président qui sera élu. L'autre, plus opérationnelle, plus directe.

Les partenaires de l'Association sont nombreux : le G.I.E. responsable notamment de l'animation du réseau et de la gestion administrative des cotisations, deux co-assureurs : Abeille-Vie et S.E.V, Victoire Asset Management le gestionnaire financier, enfin le dépositaire Abeille-Vie et le Crédit Agricole-Indosuez assurant la conservation des titres.

Il est nécessaire de **faire le point de manière précise et exhaustive sur les liens juridiques, commerciaux et financiers qui existent entre ces partenaires**. Les accords et conventions passés entre eux seront recensés et analysés pour s'assurer de leur conformité avec les règles en vigueur, déceler d'éventuels conflits d'intérêts existants ou potentiels et s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne propres à chaque partenaire, ainsi que du respect des règles de déontologie et des codes de bonne conduite suggérés à la profession.

Cette première phase de l'audit devrait être menée à bien avant l'été. Elle permettra d'établir des bases fiables et permanentes pour la seconde phase du même audit, qui, elle, sera renouvelée périodiquement et portera sur la gestion des actifs et des passifs selon quatre axes d'audits très précisément définis :

- la vérification du cantonnement des activités issues de versements des adhérents, des placements effectués, de l'affectation des produits générés, ainsi que des frais facturés ;
- la vérification des procédures de maîtrise des risques de marché, de respect des orientations de gestion affichées et des limites de position ;
- l'analyse de la qualité des portefeuilles de placements, contrôle de la valeur liquidative et de son évolution, de la volatilité moyenne pour les actions, de la sensibilité pour les instruments de taux ;
- l'analyse et la vérification des règles établies pour le calcul des intérêts et leur

affectation aux provisions mathématiques et aux comptes de chaque adhérent.

Ce programme d'audit est ambitieux.

Mon expérience professionnelle en ce domaine me permet de vous affirmer que, mené à bien, il constituera un système de contrôle et de garanties pour les fonds confiés, probablement sans équivalent sur le marché.

Pour le mener à bien, deux conditions doivent être réunies. La première, c'est le choix d'une équipe d'auditeurs compétents et expérimentés. Une lettre de mission comportant l'ensemble du cahier des charges que je viens de vous exposer a

Question

Alain Weiller - *Est-il courant qu'un partenaire assureur paye pour se faire auditer ?*

Michel Freyche - Il n'est pas courant que l'assureur accepte que les associations, qui représentent les adhérents et défendent leurs intérêts, puissent entendre ses propres auditeurs. Premier point, le Conseil d'Administration de l'Association pourra entendre les auditeurs des compagnies d'assurance. Deuxième point, comme vous l'avez remarqué, l'AFER pourra choisir, en dehors de l'assureur, ses propres auditeurs, et l'assureur s'est engagé à leur fournir toutes facilités pour mener à bien les missions générales. Ceci est également, à ma connaissance, sans précédent. Troisième point, pour garantir l'indépendance des auditeurs choisis par l'Association nous avons décidé qu'il était opportun que ce ne soit pas l'assureur vérifié qui les paye, mais que ce soit l'Association, et l'assureur a accepté pour cela de prélever sur ses frais de gestion une petite marge supplémentaire, pour permettre à l'Association de disposer des fonds nécessaires à ces audits, et de confier directement, sans passer par l'assureur vérifié, ces audits au cabinet de son choix.

charges que je viens de vous exposer a été adressée le 26 avril par le Président Athias au Cabinet RSM Salustro Reydel. La seconde condition est l'accord du ou des assureurs, et leur totale coopération. C'est également chose faite aux termes de l'accord du 29 mars 2001 qui, par la deuxième résolution, est soumis à votre approbation.

*Article 1 – Audits :
"L'AFER aura la liberté de procéder, à ses frais, selon les normes générales admises, à tout audit de tout organisme contribuant à son activité, quel que soit le lieu de réalisation, en vue de vérifier qu'il agit dans le strict respect de la réglementation, des meilleurs usages de la place, de l'intérêt légitime de ses adhérents et des clauses de toutes les conventions entre les parties."*

Article 1.2 : "A cette fin, l'assureur autorise expressément l'AFER à entendre ses auditeurs internes ou externes et à recourir à l'intervention d'auditeurs reconnus de son choix. De même, l'assureur s'engage à communiquer tous documents utiles à l'accomplissement intégral de leur mission par lesdits auditeurs. Ces derniers seront tenus au strict respect du secret professionnel, hormis vis-à-vis du Conseil d'Administration de

*l'AFER et pour les données correspondant à leur mission."
Article 1.3 : "S'il délègue des tâches intéressant l'AFER, l'assureur devra, préalablement à toute délégation, et à peine de nullité de cette délégation, faire accepter par écrit et par tout délégué le principe des audits ci-dessus."*

Accord du 29 mars 2001 signé entre le Conseil d'administration de l'AFER et Abeille Vie et S.E.V.

Cet accord est, à ma connaissance, sans précédent et constitue dans le domaine de l'assurance vie une novation majeure, probablement comparable à celle de l'établissement des contrats à versements libres. En votre nom, je souhaite pouvoir dire à CGU France et au Président de son directoire, Bernard Pottier, combien nous apprécions son action et l'esprit de coopération et de transparence qui préside à nos relations.



**BERNARD POTTIER,
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DE CGU FRANCE**

Le renforcement du paritarisme

L'an dernier, je vous avais fait part de la création du groupe CGNU, résultant des fusions successives de Commercial Union, General Accident et Norwich Union, donnant naissance au 5^e groupe européen d'assurances et même au 4^e en assurance vie. J'avais réaffirmé, devant vous, la solidité de l'engagement de notre groupe vis-à-vis de l'AFER, engagement fort de relations confiantes et fécondes d'un quart de siècle. Rien de ce qui s'est passé depuis votre dernière Assemblée Générale n'est de nature à altérer la solidité de notre engagement. Je n'ai cessé de le dire au cours de ces derniers mois, et je tiens à le réaffirmer solennellement.

Ma présence, et à travers moi celle de notre groupe, aux côtés de l'AFER durant cette période s'explique, tout simplement, par le respect que j'éprouve pour l'œuvre de Gérard Athias et d'André Le Saux. Peu de gens peuvent se prévaloir d'avoir consacré l'essentiel de leur carrière professionnelle à un objectif aussi clairement identifié et de l'avoir porté aussi haut. Et personne ne peut se prévaloir, au cours des vingt-cinq dernières années, d'avoir contribué de façon aussi décisive à faire de l'assurance vie ce qu'elle est aujourd'hui.

Ma présence ces derniers mois avait pour objet essentiel d'affirmer avec force que les clauses contractuelles de la conven-

tion AFER, qui définissent le niveau des frais et la constitution de l'épargne des adhérents, avaient été intégralement respectées. Personne d'ailleurs, me semble-t-il, ne l'a jamais contesté.

Mais c'était mon premier devoir, car la médiatisation comporte toujours le risque d'une communication réductrice et il fallait absolument conforter votre confiance. Ce résultat a été atteint. Les souscriptions continuent à fortement progresser alors que le marché de l'assurance vie connaît une sérieuse régression. Quant aux rachats, ils ont baissé, traduisant la qualité du produit et attestant que cette confiance était intacte.

Il est vrai que les magnifiques performances dégagées par Victoire Asset Management, la société de gestion d'actifs du groupe CGU France, qu'il s'agisse du fonds en Francs, qu'il s'agisse de la SFER, y ont clairement été pour quelque chose.

L'an dernier, M. Edouard Salustro, aux termes de la mission d'audit que lui avait confiée votre Conseil d'Administration, nous avait invités à mettre en place des structures clarifiant le rôle de chacun - Association, assureur -, mieux que celles qui avaient été mises en place lors de la création de l'AFER à une époque où n'étaient pas formalisées comme aujourd'hui les exigences en matière de transparence, les précautions vis-à-vis de ce qui peut comporter des conflits d'intérêt, bref tout ce qu'on désigne aujourd'hui par les termes anglais de "corporate governance", et français de "gouvernement d'entreprise".

Gérard Athias, de son côté, avait appelé de ses vœux **un nouveau renforcement du paritarisme**, notamment au sein des instances de S.E.V., la Société d'Epargne Viagère qui, vous le savez, assure aux côtés d'Abeille-Vie la moitié des flux que nous confient les adhérents. Nous y avons travaillé ces derniers mois avec l'Association. Et j'ai le plaisir de vous indiquer l'accord de notre groupe pour marquer de nouveaux progrès dans ces domaines.

C'est ainsi que, dans un but de clarté et de meilleure transparence, nous avons accepté d'ouvrir à l'Association un pouvoir d'audit, lui permettant d'entendre tous les auditeurs internes et externes des organismes contribuant à l'AFER, et de confier elle-même une mission complémentaire à un auditeur reconnu de son choix. C'est notamment pour lui en donner les moyens qu'une dotation représentant 2,5 millions de francs, aujourd'hui prélevée sur la marge de l'assureur, a été accordée.

En outre, nous avons défini ce qu'étaient les domaines respectifs de compétence de l'Association, de l'assureur, et ceux qui pour tenir compte du caractère associatif de l'AFER sont effectués sous contrôle conjoint, contrôle qui s'exerce au sein des instances du G.I.E. AFER, où Association et assureur sont représentés de façon égale.

C'est d'ailleurs au sein de ce G.I.E. qu'est effectuée aujourd'hui la gestion adminis-

trative de la convention AFER. Il s'agissait, à l'époque, pour les dirigeants de l'AFER, dans le même esprit que le cantonnement des fonds par rapport à l'ensemble des actifs figurant au bilan de l'as-

sureur, d'isoler, de la même façon, cette gestion administrative dans une entité totalement dédiée à l'AFER pour s'assurer que seuls les frais relatifs à l'AFER étaient mis à la charge de celle-ci.



HANI GRESH,
PRÉSIDENT DU G.I.E. AFER

Je dirige une centaine de personnes qui gèrent votre contrat, répondent à vos appels téléphoniques, répondent à vos lettres, vous reçoivent au siège de l'AFER (rue St-Lazare) pour vous conseiller et vous orienter, vous adressent régulièrement "La Lettre de l'AFER", organisent cette Assemblée Générale, des Assemblées Régionales et des Réunions Départementales où vous pouvez retrouver vos conseillers.

Tout ceci représente une activité relativement considérable. Quelques chiffres sont plus parlant qu'un long discours :

En 2000 nous avons reçu 217 000 appels téléphoniques, adressé 35 000 lettres personnalisées en réponse à vos courriers. Pour la préparation de cette Assemblée Générale, nous avons déjà répondu à une centaine de lettres qui portaient sur des problèmes individuels. Nous répondrons aux autres individuellement et rapidement. Nous recevons au siège ou dans nos locaux de Nice 8 000 visites par an. Nous réalisons 340 000 opérations de versement par an, dont la moitié par prélèvements automatiques, 50 000 rachats totaux ou partiels, 16 000 arbitrages, 40 000 avances, 56 000 remboursements d'avances, 100 000 modifications administratives (changements d'adresse, de clause bénéficiaire, d'échéancier, etc.). Les volumes que nous traitons sont considérables.

Pour faire face à vos demandes, pour vous apporter un service toujours plus rapide et fiable, nous avons, dès 1992, mis à votre disposition un **serveur vocal**. A l'époque

Questions

Journaliste - Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de supports ?

Hani Gresh - La gamme va du "tout obligataire" au "tout action", et répond donc pleinement aux besoins des adhérents. Certains se vantent de proposer des centaines, voire des milliers, de supports. Je comprends bien ce que ces concurrents peuvent y gagner, mais je pense, pour ma part, que leurs clients y perdent et leur argent et leur latin. Notre contrat a beaucoup évolué dans les dernières années, c'était un monosupport, c'est devenu un multisupport. Le nombre de supports s'est progressivement enrichi. Aujourd'hui, nous avons atteint un bon équilibre. Nous devons rester simples, et avoir un contrat qui soit compréhensible et utilisable par tous. La simplicité est un atout dans l'intérêt des adhérents et nous ferons tout pour la conserver.

Alain Weiller - Pourquoi ne peut-on changer de supports que deux fois par mois ? Pourquoi pas tous les jours ?

Hani Gresh - On ne vient pas à l'AFER pour spéculer, mais pour investir dans la durée. Certains ont adhéré en 1976, soit depuis 25 ans. Sur des périodes de cette durée, pouvoir arbitrer tous les jours ne présente aucun intérêt. Il est bien suffisant de pouvoir arbitrer deux fois par mois, vingt-quatre fois en un an. Les arbitrages ont un coût, présentent des risques et l'expérience montre que les assurés qui ont un comportement et des choix d'investissements relativement stables obtiennent des performances généralement meilleures que celles des autres adhérents.

c'était une première en assurance vie. Vous pouvez ainsi, 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, consulter par téléphone vos adhésions, connaître les dernières valeurs de la SFER ou d'EUROSFER, demander l'envoi de documents. Vous êtes nombreux à utiliser le serveur vocal : environ 500 connexions tous les jours. Vous pouvez également effectuer versements, avances ou rachats par le serveur vocal. Près de 12 000 opérations de ce type ont eu lieu en l'an 2000.

Lors de la dernière Assemblée Générale, je vous avais annoncé la création d'un **site Internet** pour la fin 2000. Ce site a été ouvert en octobre dernier. Il répond à de nombreuses questions posées par les adhérents à l'occasion de l'Assemblée de ce soir. Je vous encourage à le découvrir. Il a été créé à votre intention, ainsi qu'à celle des visiteurs qui souhaitent, grâce à Internet, faire plus ample connaissance avec l'AFER. Les premières réponses à un questionnaire de satisfaction montrent que le site est jugé "complet et clair", mais que les adhérents "regrettent de ne pouvoir faire leurs opérations en ligne". Nous y travaillons et d'ici la fin de l'année ce sera possible. Vous pourrez accéder notamment aux données confidentielles de vos contrats, effectuer vos opérations (versements, retraits, arbitrages) en toute confidentialité et en toute sécurité. Nous en reparlerons à l'Assemblée Générale 2002 au cours de laquelle je vous présenterai également les résultats de notre troisième enquête de satisfaction des adhérents qui se déroulera en janvier prochain.

Croissance de la collecte

1999 :

2000 :

1^{er} mai 2001 : soit + .. % par rapport à 2000 alors que le marché baisse de

En 2 ans l'encaissement de l'AFER a progressé de 84 % alors que le marché de l'assurance vie a progressé de 24 %

Croissance du nombre de nouveaux adhérents

1999 : 24 000

2000 : 30 000 soit .. % de plus qu'en 1999

01/06/2001 : soit .. % de plus qu'au 01/06/2000

Fidélité et stabilité de l'épargne

Le nombre de rachats totaux recule de 35 % par rapport à l'année dernière et de 7 % par rapport à 1999.



MARCEL NICOLAÏ,
PRÉSIDENT DE VICTOIRE
ASSET MANAGEMENT

L'environnement économique, la gestion financière

La dernière Lettre de l'AFER vous a permis d'avoir un certain nombre de commentaires sur la gestion et les performances 2000 de l'ensemble des fonds.

Le bilan de la gestion financière au cours de ces 25 dernières années fait ressortir des performances régulièrement supérieures à l'inflation, à l'exception des tous débuts de l'AFER, et largement supérieure aussi au taux de rendement moyen des obligations, et à toute autre forme de placement sans risque. La taille d'AFER n'a pourtant pas toujours été un élément de facilité pour s'adapter aux évolutions du marché ; sur une longue période, ce fonds a cependant toujours battu l'ensemble de la concurrence.

Notre objectif permanent étant la sécurité, nous continuons de privilégier les produits de taux d'intérêt (aujourd'hui 98 % des signatures du portefeuille d'AFER ont un rating supérieur à A et 68 % sont notées AAA) et d'avoir, en fonction des opportunités du marché, des investissements sur la partie actions, mais margi-

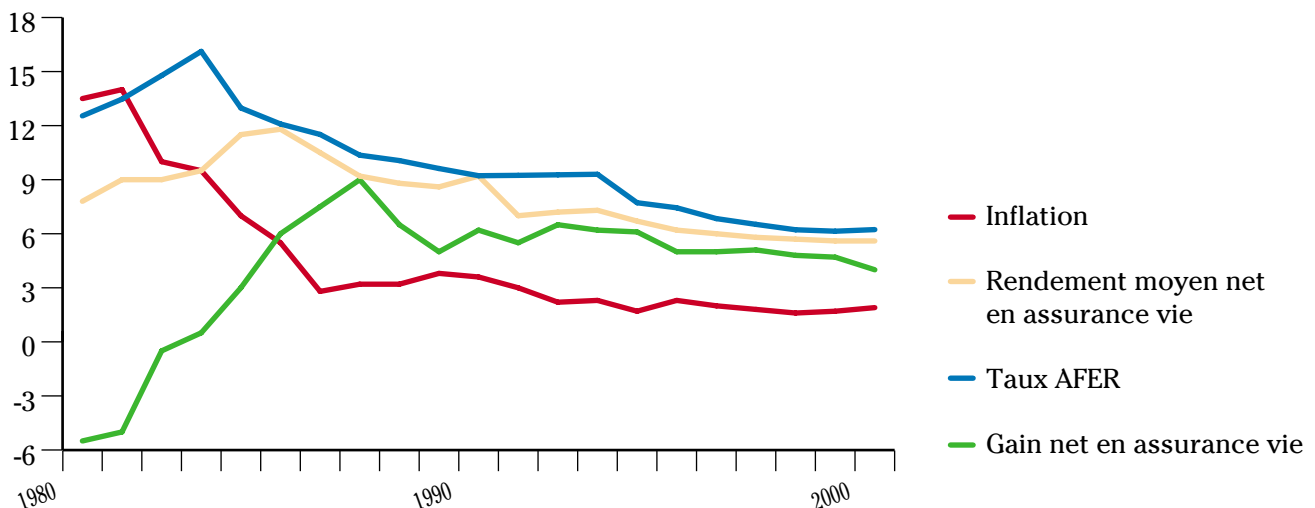
nalement. Enfin, le volant de liquidités garde toute sa justification aujourd'hui où nous avons une identité de rendement entre le court terme et le long terme, ce qui nous permet de saisir des occasions au fil de l'évolution et de la volatilité des marchés.

La baisse des rendements obligataires durant l'année 2000 nous a conduit à continuer à rechercher des taux plus élevés dans des émissions du secteur privé, avec l'objectif de ne pas dégrader la qualité des signatures du portefeuille, 98 % des signatures privées étant supérieurs au rating A. Ces investissements dans les émissions obligataires du secteur privé ont permis d'obtenir des rendements supérieurs de pratiquement 80 points de base à ceux des emprunts d'Etats de même maturité. En d'autres termes, pour une obligation d'Etat à 10 ans qui rapporte aujourd'hui 5,20 %, nous arrivons à avoir des obligations d'entreprises privées à 10 ans qui rapportent 6 %.

La Sicav SFER est un grand succès, une grande satisfaction et une diversification nécessaire. Ces encours ont littéralement explosé. Depuis 1998, date de modification de l'orientation de la gestion de la Sicav AFER-SFER, l'actif de 150 millions d'euros, est passé fin 2000 à plus de 2 milliards d'euros, ce qui la situe dans les premières Sicav de la place. Les encours ont progressé en raison non seulement de la performance mais surtout de la confiance que vous avez manifestée et des souscriptions massives que vous avez réalisées.

La performance de la Sicav a été positive alors que le marché d'actions françaises, qui est sa référence, a eut une performance nulle. Je vous rappelle que la Sicav est répartie entre 65 % d'actions françaises et 35 % d'obligations, et a bénéficié pour partie de la bonne performance du marché obligataire, d'une gestion prudente et opportuniste sur le marché d'actions. D'une manière générale, nous avons choisi des titres dont la valorisation boursière nous semblait raisonnable par rapport au taux de croissance anticipé.

Le poids de l'inflation sur le rendement des contrats en Francs





Les nouveaux administrateurs de l'AFER :
Charles Gazzano, Alain Robert et Michel Bailly

Les performances de ces titres ont été à la hauteur de nos anticipations.

A titre indicatif, à la date du 11 mai 2001, comparé à un CAC 40 qui était en baisse depuis le début de l'année de 6,1 %, et à un marché obligataire qui était en progression depuis le début de l'année de 2 %, la Sicav SFER continue à bien se comporter puisqu'elle est tout juste à l'équilibre (+ 0,19 %), alors que l'application stricte comparée au CAC aurait dû donner - 3 %.

Le fonds EUROSFER, de création plus récente recueille beaucoup d'engouement de votre part avec près de 400 millions d'euros. Investi sur les marchés d'actions, c'est un fonds indicel qui réplique l'indice des 50 premières valeurs de la zone Euroland (le Dow Jones Eurostoxx 50), donc hors suisse et hors Angleterre. Il a enregistré une performance relative en l'an 2000, très légèrement inférieure à son indice de référence. Au 11 mai toujours,

sur un indice qui était en baisse de 6,1 %, la Sicav était en baisse de 5,50 %.

Flore est le compartiment nouveau marché du support DSK. Vous n'y avez pas accès directement. Ce fonds est investi à 80 % sur le nouveau marché, il a vu sa valeur liquidative doubler en l'espace de quelques semaines et puis a tout reperdu. Ceci s'explique par le biais très technologique des sociétés qui composent le marché et la très faible liquidité de ce marché qui a tendance à amplifier les mouvements à la hausse comme à la baisse.

Perspectives pour l'année 2001

L'année 2001 sera difficile. Certains éléments pourraient soutenir des espoirs de reprise, mais nous avons désormais l'habitude d'avoir des prévisions économiques qui changent très souvent. La baisse des taux court terme de la part des Banques centrales est là pour venir stimuler les économies. La F.E.D. et la B.C.E. sont dans cette voie. La forte correction des marchés d'actions rend aujourd'hui un certain nombre de titres à des niveaux de valorisation un peu plus attrayants. Enfin, le différentiel de croissance entre les Etats-Unis et l'Europe devrait un peu plus soutenir l'Euro et favoriser le retour d'investisseurs anglo-saxons sur ce marché.



PIERRE-MARIE GUILLON,
VICE-PRÉSIDENT DE L'AFER

La troisième résolution présentée à votre vote propose une légère augmentation des cotisations. Cette résolution inclut deux propositions. La première, le passage de l'ancienne cotisation de 10 francs à 13,12 francs, la seconde l'institution d'une cotisation annuelle variable et plafonnée à 1/10 000 de l'épargne gérée. Variable, cela veut dire qu'elle pourra changer d'une année sur l'autre ; plafonnée, qu'elle ne pourra pas dépasser 1/10 000 de l'épargne gérée (soit 1/100^e de %).

Pour prendre conscience des ordres de grandeur en cause, je me suis livré à un petit calcul. Au cas où la cotisation variable atteindrait son maximum, pour un adhérent ayant déposé 100 000 francs à l'AFER, en 2000 la cotisation annuelle aurait atteint 36,24 francs, et pendant le même temps, ce déposant aurait reçu une participation nette de 6 104 francs.

Pourquoi augmenter la cotisation ?

Je vous répondrai en faisant tout d'abord observer qu'aucune association de boulistes, d'anciens élèves ou de collectionneur de papillons n'a de cotisation annuelle inférieure à 50 ou 100 francs. Je ne veux pas tirer, là, argument, car l'essentiel est ailleurs. L'essentiel c'est qu'agir suppose des moyens d'agir et il n'y a pas d'autre moyen d'agir que d'avoir de l'argent. Or, il nous faut agir.

Pour le comprendre, je reviens à notre raison d'être et aux raisons de notre succès depuis vingt-cinq ans. Pourquoi l'AFER "ça marche" ? parce que nous sommes forts, 550 000, parce que nous avons su constamment faire entendre notre voix et nos volontés, d'abord vis-à-vis de l'assureur, avec qui nous avons pu dialoguer d'égal à égal, et vis-à-vis des pouvoirs publics pour défendre le statut juridique et le statut fiscal de l'assurance vie. L'AFER a marché également, parce que notre confiance a été bien placée. Nos fondateurs nous ont fait confier nos fonds à un assureur qui a joué et qui continue à jouer le jeu. L'exemple de l'audit nous en fournit une excellente preuve.

Cela dit, de quoi sera fait l'avenir ? Pour de simples raisons d'âge, la Direction de l'AFER va changer dans relativement peu de temps. Pour la même raison, un jour ou l'autre la Direction de l'assureur changera. Et parce que le monde capitaliste est ainsi fait, un jour l'actionariat de l'assureur peut changer. Tout cela est très normal, mais il faut nous préparer à de telles éventualités, fortifier notre organi-

sation, peut-être la repenser en partie et être prêts, le cas échéant, à nous mobiliser pour défendre nos intérêts ; ce qui exige, encore une fois, des moyens financiers.

Je vous donne trois exemples.

- Premier exemple, l'assureur accepte d'être audité. Un audit, ce n'est pas une visite de politesse, ce sont des spécialistes de très haut niveau qui vont dans tous les organismes concernés par la gestion de l'AFER, regardent ce qui s'y passe et surtout le vérifient. Coût : près de plus de 2 millions.
- Deuxième exemple, imaginons qu'il nous faille nous mobiliser, il faut d'abord faire savoir ce qui se passe aux adhérents, donc éventuellement une Lettre spéciale de l'AFER. Coût : plus de 3 millions.
- Troisième exemple, après l'arrêt Praslicka des dizaines d'adhérents ont reçu l'appui de l'Association en vue de faire reconnaître par le notariat et par le fisc le bien-fondé de notre point de vue, qui a fini par triompher mais qui, au moment où certains dossiers étaient ouverts, n'apparaissait pas avec évidence et posait de

très gros problèmes à ces adhérents. De tels services, parce qu'ils sont apportés par des spécialistes qualifiés, coûtent également très chers. Je pourrais multiplier les exemples. Je me contente d'en tirer la leçon : agir suppose des moyens d'agir, donc de l'argent.

Pourquoi une cotisation variable, ce que nous n'avions encore jamais fait?

Tout simplement, parce que j'ai parlé de principe de précaution. Nous espérons, que tout ira bien et que nous n'aurons pas besoin de faire appel à la cotisation variable. C'est une précaution pour des temps éventuellement difficiles, ce n'est pas quelque chose qui est décidé une fois pour toutes à son maximum.

Je résume ! L'augmentation de la cotisation est très faible. Cette cotisation reste extrêmement modeste. Ce n'est pas sans sérieuses raisons qu'elle vous est proposée. Et si elle n'était pas nécessaire, cette augmentation de cotisation n'aurait pas lieu.

RÉSOLUTIONS

Résultats du vote de l'Assemblée Générale du 15 mai 2001

	Suffrages exprimés	Oui	Non	Blancs	Abstentions	Nuls
Résolution 1	71 156 voix	61 660	181	8 635	110	570
Résolution 2	71 145 voix	61 738	129	8 635	40	603
Résolution 3	71 111 voix	61 331	381	8 635	157	607
Résolution 4	71 109 voix	61 607	156	8 635	106	605
Résolution 5	70 955 voix	61 422	165	8 635	111	622
Résolution 6	71 088 voix	61 550	173	8 635	94	636

L'AFER a 25 ans :

un quart de siècle consacré à la défense de l'épargne retraite.

<p>1 9 7 2</p> <ul style="list-style-type: none">• Octobre : Assurius, les germes de l'AFER. "L'Argus de l'assurance" publie, un article réalisé par un assureur vie, Gérard Athias. Cet article est perçu par l'establishment de l'assurance comme une véritable déclaration de guerre.	<p>1 9 7 8</p> <p>Première Lettre de l'AFER.</p>	<p>1 9 8 2</p> <ul style="list-style-type: none">• Juillet : Création du G.I.E. AFER entre L'AFER et Abeille-Vie. Ce G.I.E. constitue une structure parfaitement adaptée aux principes d'une gestion paritaire et équilibrée entre assurés et assureurs.• Décembre : L'AFER gagne le combat contre la taxe d'assurance de 5,15 %. Les formules à gestion paritaire en sont définitivement exonérées.
<p>1 9 7 6</p> <ul style="list-style-type: none">• 16 juin : Création de l'AFER, l'Association Française d'Epargne et de Retraite. Première convention de retraite conclue avec la Paix Vie devenue depuis Abeille-Vie. Une initiative révolutionnaire en assurance vie : gestion paritaire permettant une discussion d'égal à égal entre assuré et assureur. Des frais inférieurs de moitié par rapport à l'ensemble du marché. L'absence de pénalités en cas de suspension des versements ou de résiliation du contrat.	<p>1 9 7 9</p> <ul style="list-style-type: none">• 22 juin : Première Assemblée Générale. L'AFER rend compte directement à ses adhérents de la gestion de leur épargne.	<p>1 9 8 3</p> <ul style="list-style-type: none">• Première Assemblée Régionale : Reims. L'AFER tient ses premières Assemblées Régionales dans les principales villes de France ; cette année nous fêterons la cinquantième.• Succès immédiat des campagnes de parrainage qui se succèdent au rythme de deux par an.
<p>1 9 7 7</p> <ul style="list-style-type: none">• Premier exercice complet : taux de rendement net de 9,78 % contre une inflation de 8,9 %, première victoire remportée contre l'érosion monétaire.	<p>1 9 8 1</p> <ul style="list-style-type: none">• Octobre : Révolution dans l'assurance vie, l'AFER lance le "Compte à Versements Libres".	<p>1 9 8 6</p> <ul style="list-style-type: none">• L'AFER lance le concept de la <i>Retraite Libre</i> : chacun peut laisser fructifier son épargne aussi longtemps qu'il le désire, tout en conservant la possibilité d'effectuer des retraits libres.• Mai 1986 : Premier Oscar du meilleur Compte à Versements Libres.



1 9 8 7	1 9 9 0	1 9 9 3
<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de rendement pour 1987 n'a pas subi les effets du krach boursier d'octobre 1987. 	<ul style="list-style-type: none"> • Février : Gérard Athias raconte l'histoire de l'AFER dans "David et les Diplodocus". • Juillet : L'AFER fait reculer l'U.A.P. Après le changement d'actionnariat du Groupe Victoire, l'AFER, par une rapide action juridique contre l'U.A.P., confirme son indépendance. • Décembre : L'AFER provoque au sein du Groupe Victoire la création d'une compagnie d'assurance spécifique, la "Société d'Epargne Viagère" (S.E.V.), entièrement consacrée à la garantie de ses conventions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Oscar de l'assurance : prix spécial pour l'AFER. • Soucieuse de consolider son indépendance, l'AFER renforce le rôle de la S.E.V., en complément de l'activité de Abeille-Vie, grâce à une convention de co-gestion et de co-assurance. • Le chiffre mythique des 10 milliards d'encaissement annuel est pour la première fois dépassé.
1 9 8 8	1 9 9 1	1 9 9 4
<ul style="list-style-type: none"> • Seul parmi les organismes institutionnels, l'AFER prend publiquement position contre le P.E.R. • Deuxième Oscar attribué à l'AFER. • 17 septembre : Création d'AFER EUROPE, première étape vers une dimension européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Oscars de l'assurance : meilleur Contrat à Versements Libres et meilleur Contrat à Versements Libres en devises. • Initiative dans la commercialisation des contrats d'assurance vie : création de la Charte du Correspondant AFER. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Oscars de l'assurance : meilleur Contrat à Versements Libres et prix des professionnels. • Commercial Union (3^e assureur britannique) rachète au groupe Suez le groupe Victoire. • 1^{er} octobre : Deux partenaires financiers assurant solidairement le fonds AFER : Abeille-Vie, filiale de Victoire elle-même filiale de Commercial Union, et S.E.V., filiale de Suez.
1 9 8 9	1 9 9 2	
<ul style="list-style-type: none"> • Troisième Oscar attribué à l'AFER. • Août : Bataille boursière autour du groupe Victoire, dont Abeille-Vie est filiale. Suez devient partenaire de l'AFER. • Décembre : L'AFER accueille plus de 50 000 nouveaux adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mai : Une première en assurance vie : un serveur vocal à l'AFER pour consulter son compte, commander des documents, effectuer des retraits ou des versements par un simple appel téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un contexte financier particulièrement difficile (krachs boursier et obligataire), le fonds AFER réalise un rendement brut de 8,23 %, soit 7,72 % net pour une inflation de 1,6 %. • 86 500 nouveaux adhérents. L'encaissement de l'année dépasse les 15 milliards.



L'AFER a 25 ans :

un quart de siècle consacré à la défense de l'épargne retraite.

1 9 9 5	1 9 9 8	2 0 0 0
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre la rétroactivité : l'AFER se mobilise contre la suppression de la réduction d'impôt, un projet à la fois discriminatoire et rétroactif. • Oscar de l'assurance pour AFER EUROPE : meilleur Contrat à Versements Libres en devises. • Oscar de l'assurance : prix spécial 10^e anniversaire. • Le taux de rendement de 7,44 % net (7,95 % brut) constitue une excellente performance, compte tenu de la baisse des taux obligataires. • Juillet : La Chine s'éveille à la retraite individuelle. Le Vice-Ministre de la Réforme Economique Chinoise et une importante délégation viennent étudier les régimes de retraite individuelle en France. Leur première visite est pour l'AFER . 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} avril : Baisse des frais d'entrée de 4,525 % à 3 %. • 28 avril : La transparence et la clarté du compte AFER permettent au G.I.E. AFER d'obtenir le label "Qualité-France" pour son contrat en Francs. • 1^{er} août : l'AFER commercialise son contrat DSK. • Nouveau combat pour l'AFER : l'AFER mène une campagne médiatique virulente contre la menace de remise en cause rétroactive de l'exonération de droits de successions. • Oscar de l'assurance du meilleur Contrat à Versements Libres, durée 8 ans. • Trophée d'or meilleur Fonds en Francs décerné par "Le Revenu". • Le cap des 500 000 adhérents est franchi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avril : Lancement du FCP AFER EURO-SFER. • Octobre : Lancement du site Internet. • Trophée d'or du meilleur Contrat d'assurance vie multisupport décerné par "Le Revenu". • Oscar du Contrat de 8 ans à Versements Libres en Francs dont l'encours est supérieur à 10 milliards de francs (Gestion de Fortune et La Lettre de l'Assurance). • Les 4 pantoufles (la plus haute distinction) attribuées par les "Dossiers de l'Epargne".
<ul style="list-style-type: none"> • Mars : Le cap des 100 milliards d'épargne gérée est franchi. • 16 avril : Lancement de la Sicav diversifiée SFER. Le compte AFER devient multi-support. • 2 Oscars de l'assurance : meilleur Contrat à Versements Libres en devises, meilleur Contrat à Versements Libres, durée 8 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Près de 50 000 adhérents décident d'orienter plus de 9 milliards de francs vers un contrat DSK. L'AFER est l'un des premiers acteurs du marché français. • Arrêt "Praslika", la victoire du bon sens. L'AFER contribue à faire rejeter une taxation scandaleuse aux droits de succession. • Oscar de l'assurance : prix spécial Contrat d'assurance vie du siècle. • Trophée d'or meilleur Fonds en Francs décerné par "Le Revenu". 	
<ul style="list-style-type: none"> • S.E.V. est cédée par le Groupe Suez à Commercial Union. • Commercial Union fusionne avec Général Accident, et devient l'un des plus grands groupes d'assurances européens : Commercial Général Union. • 2 Oscars de l'assurance : meilleur Contrat à Versements Libres en devises, meilleur Contrat à Versements Libres, durée 8 ans, actif de plus de 10 milliards de francs. 		

Bulletin d'information de l'Association Française d'Epargne et de Retraite

AFER
74, rue Saint-Lazare
75009 Paris

Lettre numéro 58
Directeur de la Publication :
Gérard Athias

Dépôt légal à la parution
ISSN 02 40 88 56

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901